



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 17 janvier 2022 à 19 h, exceptionnellement par visioconférence, à laquelle étaient présents M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Claude Benjamin, Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présents M. Yves Deslongchamps, directeur général et M<sup>me</sup> Marielle Benoit, greffière.

**2022-031      Système d'alertes pour les citoyens**

Document :      Dossier de la directrice du Service des communications et relations avec les citoyens daté du 22 décembre 2021.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de continuer d'offrir le système d'alertes pour les citoyens afin qu'ils reçoivent directement des informations municipales ciblées;

CONSIDÉRANT qu'un changement de fournisseur permettrait des possibilités élargies au niveau des besoins en communication de la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le contrat de soutien du système d'alertes par textos, courriels ou téléphone pour les citoyens à la compagnie Cloudli, au coût initial de préparation et configuration de 125 \$ l'heure, excluant les taxes et par la suite au coût mensuel de 1 162,45 \$, excluant les taxes

QUE les textos et appels téléphoniques additionnels seront au coût de 0,045 \$ l'unité, excluant les taxes.

QUE ce contrat soit d'une durée de trois ans.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-342.

Copie certifiée conforme ce 18 janvier 2022.

Marielle Benoit, OMA  
Greffière